Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260206-2026DELIB22-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		22
Nombre de conseillers absents :		5
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		3
Nombre de votants :		25
Date de la convocation	:	30 janvier 2026
Date d'affichage	:	30 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le six février, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (18h55), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (18h46), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, COLAS Anne Marie, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella (17h59)

Absents : LE FLOCH Éric, TASSEL Stéphane, ANTHOINE Julien, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie

Procurations : TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, ANTHOINE Julien à BOURDON Yves, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David,

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

N°2026/22

Finances locales

Attribution d'une subvention et signature d'une convention tripartite pour le financement d'un emploi associatif au sein du Club Sportif Bégarrois pour la période 2026/2028

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis de nombreuses années, la commune soutient, au même titre que le Département, la création et le maintien pérenne d'un emploi associatif au sein du Club Sportif Bégarrois. Ce soutien s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite conclue entre l'association, la commune et le Département, arrivée à échéance le 31 décembre 2025.

Vu la délibération n° 4.9 de la Commission Permanente du Département en date du 15 décembre 2025, décidant l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 000 € au Club Sportif Bégarrois au titre de la période 2025-2028 ;

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260206-2026DELIB22-DE

Considérant la volonté de la commune de poursuivre son soutien aux emplois associatifs locaux ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*25*
Votes Pour :	*25*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

DÉCIDE de verser, au même titre que le Département, une subvention annuelle de 8 000 € au Club Sportif Bégarrois, destinée au financement du poste d'Éducateur Sportif à temps plein, pour la période 2026-2028 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget principal ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative au financement d'un emploi associatif local au sein de l'association « Club Sportif Bégarrois » pour la période 2026-2028**,** à venir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DAUPHIN

MAIRIE DE BEGARD 22140 (Côtes-d'Armor)